



Rapporteur : Mme ROUX

49227

40 - Ressources humaines

Recrutements d'agent.es contractuel.les

Le lundi 11 mars 2024 à 15h42, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. LAPAUSE (pouvoir donné à Mme BRUN), M. MARCHAND (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 332-8 2°, L. 332-9 et L. 332-24 à L. 332-26 ;

Vu les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

Il est proposé d'autoriser le recrutement d'agent.es contractuel.les sur des emplois permanents, à temps complet, référencés au tableau des effectifs, pour des raisons liées aux besoins des services et à la nature des fonctions auxquelles répondent le niveau de formation et l'expérience professionnelle de ces agent.es.

La rémunération de ces agent.es sera fixée en tenant compte des fonctions exercées, de la qualification requise pour leur exercice et de l'expérience professionnelle acquise, relevant au moins de l'emploi à pourvoir.

Il s'agit des emplois suivants :

PÔLE TERRITOIRES ET SERVICES DE PROXIMITE

Agence départementale du pays de Rennes - Service vie sociale Centre départemental d'action sociale de Villejean-nord-Saint-Martin

- un emploi d'assistant.e de service social polyvalent.e, référencé au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (poste 5297). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

Centre départemental d'action sociale couronne rennaise nord-ouest

- un emploi de travailleur.euse social.e Aide sociale à l'enfance, référencé au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (poste 5960). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

Centre départemental d'action sociale couronne rennaise est

- un emploi de travailleur.euse social.e Aide sociale à l'enfance, référencé au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (poste 4649). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

Agence départementale du pays de Vitré - Service vie sociale

Centre départemental d'action sociale du pays de Vitré

- un emploi de responsable enfance famille, référencé au cadre d'emplois des attachés territoriaux (poste 6036). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

PÔLE CONSTRUCTION ET LOGISTIQUE

Direction de la gestion des routes départementales - Service gestion de la route

- un emploi de référent banque de données routière et dessinateur, référencé au cadre d'emplois des techniciens territoriaux (poste 3839). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

Décide :

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A d'assistant.e de service social polyvalent.e, référencé au cadre d'emplois des assistants territoriaux socioéducatifs (poste 5297), pour une durée de trois ans ;

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur deux emplois de catégorie A de travailleur.euse social.e de l'aide sociale à l'enfance, référencés au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (postes 5960, 4649), pour une durée de trois

ans ;

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A de responsable enfance famille, référencé au cadre d'emplois des attachés territoriaux (poste 6036), pour une durée de trois ans ;

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de référent banque de données routière et dessinateur de catégorie B référencé au cadre d'emplois des techniciens territoriaux (poste 3839), pour une durée de trois ans ;

Les durées de ces contrats sont renouvelables selon les dispositions des articles L. 332-8 2° et L. 332-9 du code général de la fonction publique et conformément à la procédure prévue par les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 12 mars 2024

ID : CP20242151

Pour extrait conforme